

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL865

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 12 TER

À l'alinéa 69, après le mot: "formation", insérer les mots: "dans les domaines".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.